

Sophie BOTTAI & Associés

Société d'Avocats *S. Bottai & S. Rossi Arnaud*

Inscrite au Barreau de MARSEILLE

Droit pénal - Droit pénal des affaires - Droit des personnes - Droit de la propriété intellectuelle - Droit des médias

Sophie BOTTAI
Silvio ROSSI-ARNAUD

Avocats Associés

Martine NETTER-BOULIN
Valérie CORIATT

Avocats Collaborateurs

Emmanuel MOLINA
Jean-François LE FORSONNEY

Avocats Consultants

Cabinet Principal

2, rue Edouard Delanglede

13006 - MARSEILLE

Tél : 04.91.53.99.18.

Fax : 04.91.53.99.71.

e-mail : sbottai@wanadoo.fr

e-mail : sra@axessmail.fr

Cabinet Secondaire

205, Boulevard Saint Germain

75007 - PARIS

Tél : 01.53.63.31.31.

Fax : 01.53.63.31.32.

Toque B 183

**Monsieur le Procureur de la
République,**

Tribunal de grande instance de
DRAGUIGNAN, 11 rue Pierre
Clément, 83007
DRAGUIGNAN

Marseille, le 29 juillet 2008

Concerne: GIULIA MIGNOT

Nos références :SB/VC

Vos références :207/0366 (assistance éducative)

URGENT: Par télécopie : 04-94-47-01-92

Objet : signalement de situation de mineur en danger.

Monsieur le Procureur,

En ma qualité de Conseil de Madame GIULI, dans un dossier dont références en marge instruit au Cabinet de Monsieur BODINAU, juge des enfants, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, copie du courrier que je lui ai adressé.

Je me permets d'attirer votre attention **sur l'extrême gravité des faits et l'urgence de la situation**, Margaux MIGNOT ayant réitéré ses accusations de viols à deux reprises, en présence de sa famille et devant le Docteur SOKOLOWSKY, **faits de viols dans lesquels un élément nouveau est survenu, la participation active du père de l'enfant, Monsieur Eric MIGNOT.**

Il est évident que l'enfant Margaux MIGNOT, qui est particulièrement atteinte d'un point de vue psychique par la situation (résultats scolaires en chute libre, « fatigue » permanente à l'école, cessation des jeux avec les autres enfants, pleurs, angoisses, ainsi que tous les troubles décrits par le Docteur SOKOLOWSKY), **encourt un très grand danger, tout comme ses frères, si elle venait à réintégrer le domicile de son père, le 3 août prochain, comme initialement prévu.**

J'insiste sur le fait que nonobstant le conflit conjugal qui a pu ou peut encore opposer les parents des enfants, Madame GIULI et Monsieur MIGNOT, il existe un risque considérable à laisser perdurer la situation en l'état des déclarations de l'enfant et de tous les éléments probants déjà versés au dossier en ce sens, étant entendu que si les enfants MIGNOT venaient à réintégrer « normalement » le domicile de leur père, faits

auxquels ils sont d'ailleurs fermement opposés, **les conséquences pourraient alors être irréversibles.**

Dans l'attente de toutes diligences de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de ma plus vive considération.

**Sophie BOTTAI
Valérie CORIATT
Ou l'une d'elles**

